# Rodéos urbains : la Ville se mobilise

***Phénomène national, les rodéos sauvages et motorisés empoisonnent la vie des riverains de nos quartiers. La Ville, en concertation avec les associations d'habitants mais aussi unie avec d'autres communes du 93, travaille à des solutions pour endiguer ces infractions caractérisées au Code de la route.***

Sevran n'y échappe pas : un peu partout dans l'Hexagone, des rodéos motorisés et sauvages exaspèrent les habitants et font craindre pour la sécurité de tous. Selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, les forces de l'ordre ont réalisé plus de 5 550 interventions liées à ces rodéos à l'échelle de la France de janvier à avril derniers, soit une augmentation de 16 % par rapport à la même période en 2019.

En lien avec les habitants, le maire Stéphane Blanchet et l'équipe municipale ont commencé à tracer les premiers jalons d'action, comme la mise en place de dos d'ânes ou de chicanes dans les quartiers, permettant de casser la vitesse des contrevenants à deux-roues.

## Prendre les devants

Car, rappelons que les phénomènes de rodéos urbains sont passibles de peines allant jusqu'à douze mois de prison et 15 000 € d'amende. Ces sanctions peuvent être doublées lorsque les rodéos sont organisés en groupe.

Seul écueil et il est de taille, il est difficile d'enclencher des courses-poursuites avec les fauteurs de trouble, sous peine de risquer de provoquer d'autres accidents de circulation. Une problématique que connaissent bien les agents du commissariat de Sevran.

Ce qui n'empêche pas la Ville de prendre aussi les devants en mobilisant l'ensemble des maires des communes de l'Etablissement public Paris Terres d'Envol* afin de travailler en commun à une réponse globale permettant, au propre comme au figuré, de mettre un frein et une fin à ce phénomène des rodéos urbains.

**Sevran, Aulnay-sous-Bois, Drancy, Dugny, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Tremblay-en-France et Villepinte.*

Publié le 22 juin 2020